

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

07 Août 2019

Dossier complet le :

08 Août 2019

N° d'enregistrement :

69 - DIPP - 008

1. Intitulé du projet

Extension de la carrière de la Société GRANULATS VICAT, située sur la commune d'ARNAS (69)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

GRANULATS VICAT

Nom, prénom et qualité de la personne

BOISSELON Alain

habilitée à représenter la personne morale

Directeur Général

RCS / SIRET

7 6 8 2 0 0 2 5 5 0 0 0 9 1

Forme juridique Société par Actions Siplifiée (S.A.S.)

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1° a)	2510-1 - Exploitation de carrière pour une superficie de 24 ha 55 a 80 ca

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet vise à étendre la carrière GRANULATS VICAT située à ARNAS, actuellement autorisée par l'Arrêté Préfectoral du 02 Août 2007 et par l'A.P. complémentaire du 16 Mai 2017.

La surface totale demandée en extension est de 24 ha 55 a 80 ca. La date de fin d'exploitation n'est pas modifiée, et est maintenue au 31 Décembre 2030.

La carrière exploite des matériaux alluvionnaires, dans le but de produire des granulats destinés à alimenter le marché local et régional pour la confection de béton prêt à l'emploi, pour les chantiers locaux et régionaux de B.T.P., etc.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est l'extension de la carrière, afin de permettre à la Société GRANULATS VICAT d'augmenter les réserves en matériaux exploitables, dans le but de maintenir l'exploitation du site jusqu'au 31 Décembre 2030, date d'échéance de l'autorisation préfectorale actuelle (A.P. du 02 Août 2007).

L'extension de la carrière ne modifiera pas la date de fin de l'autorisation actuelle.

Le projet vise également à réaliser une remise en état écologique de la carrière comprenant une mosaïque de milieux (plans d'eau, roselières, bosquets, zones minérales, etc.) destinée à renforcer l'intérêt écologique du secteur pour la faune et la flore locale.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le décapage des matériaux de découverte est réalisé avant l'extraction du gisement alluvionnaire à l'aide d'une pelle hydraulique et de tombereaux. Les produits de décapage sont soit stockés en périphérie de la carrière, soit utilisés directement pour la remise en état du site (berges des plans d'eau, zones de haut-fond, etc.).

Le décapage est réalisé avec soin et de manière sélective, de façon à ne pas mélanger les terres végétales constituant l'horizon humifère avec les stériles (limons bruns).

La découverte est réalisée par casiers. Ces casiers sont cloisonnés par des diguettes de façon à séparer les phases de décapage de la zone d'extraction en partie noyée. L'opération d'enlèvement de la découverte est associée à une opération de rabattement de la nappe.

Chaque casier présente une superficie d'environ 1,2 ha. Les eaux pompées lors des opérations de rabattement sont rejetées dans le plan d'eau existant.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'extraction du gisement alluvionnaire est réalisée en fouille noyée, sur une hauteur maximale de 15 mètres, à l'aide de trois dragues flottantes (deux sur le plan d'eau Sud, et une sur le plan d'eau Nord).

Les deux dragues flottantes situées sur le plan d'eau Sud sont équipées d'un grappin qui extrait les matériaux au fond du plan d'eau. Sur chacune de ces dragues, un prétraitement (criblage) permet de séparer les sables (éléments fins) des graviers (éléments plus grossiers).

La drague située sur le plan d'eau Nord est une drague aspiratrice, reliée à un ponton de prétraitement. Les alluvions situés dans le fond du plan d'eau sont aspirés par la drague et acheminés via un tuyau vers le ponton de prétraitement. Un crible permet là-aussi de séparer les sables des graviers.

Chacune des deux fractions granulométriques (sables et graviers) est chargée séparément dans des barges et acheminée à l'aide de pousseurs par la Saône vers les installations de traitement situées sur les ports de JASSANS-RIOTTIER, BELLEVILLE-SUR-SAÔNE et SAINT-GERMAIN-AU-MONT-D'OR.

Il n'y a aucune évacuation des matériaux par la route.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

L'activité du site est régie par l'Arrêté Préfectoral du 02 Août 2007 et par l'Arrêté Préfectoral complémentaire du 16 Mai 2017, au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

La poursuite de l'activité est soumise au titre des ICPE :
- à l'autorisation de la rubrique 2510-1

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie cadastrale concernée :	24 ha 55 a 80 ca
Superficie concernée par l'extraction :	14 ha 54 a 45 ca
Production moyenne de la carrière :	750 Kt/an (contre 610 Kt/an actuel)
Production maximale de la carrière :	1 000 000 t/an (identique actuel)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Département : RHÔNE

Commune : ARNAS

Lieux-dits : Joux, Ave Maria

Les références cadastrales sont fournies en Annexe 7

Coordonnées géographiques¹ Long. 04° 43' 42" 71 Lat. 46° 01' 25" 31

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

Dans le cadre de l'instruction de l'autorisation actuelle (AP du 02 Août 2007), une étude d'impact a été réalisée en 2005.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type I : 01010009 - Lit majeur de la Saône ZNIEFF de type II : 0101 - Val de Saône méridional
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'ARNAS est concernée par le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des routes départementales du département du Rhône. Les routes concernées sont la RD 686 et l'A6.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'inventaire de la zone humide n° 69CREN0188 - Marais de Boistray se situe à proximité de la limite Nord du projet d'extension.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZSC n° FR8202006 - Prairies humides et forêts alluviales du val de Saône aval Accolée à la limite Nord du projet d'extension
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site Classé du Val de Saône, situé à la limite Nord de la carrière actuelle Site Classé des abords du Château de Fléchères, situé à plus de 1 500 m à l'Est du projet d'extension

6. Caractéristiques de l'Impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas d'installation de traitement sur le site. Pas de pompage pour laver les matériaux. Le prétraitement réalisé sur le site consiste uniquement à séparer à l'aide de cribles les sables des matériaux plus grossiers.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors des campagnes de décapage (qui se fait par casier d'1,2 ha environ), un rabattement de nappe est réalisé dans le casier concerné. L'eau est rejetée dans le plan d'eau voisin (cf. A.P. complémentaire du 16 Mai 2017)
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les stériles de découverte (matériaux limoneux) et la terre végétale sont réutilisés progressivement pour la remise en état du site.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les stériles de découverte (matériaux limoneux) et la terre végétale sont réutilisés progressivement pour la remise en état du site.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au vu des résultats des inventaires faune et flore réalisés par le bureau d'études Acer-Campestre, et malgré les mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement prévues, il reste un impact résiduel, notamment, sur certaines stations de flore patrimoniale (impact modéré à très fort) et sur une petite superficie de prairie de fauche d'intérêt communautaire (EUR 6510) (impact modéré). Cf. Annexe 10 : Etudes spécifiques sur le milieu naturel, la faune et la flore
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les conclusions partielles de l'étude hydrogéologique confirment que le projet n'aura aucun impact sur les zones humides du secteur d'étude, car les zones humides situées dans le secteur d'étude sont indépendantes de la nappe alluviale de la Saône. Le projet n'aura donc aucun impact sur la ZSC voisine.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sur les 24,55 ha concernés par le projet d'extension, le projet impactera : - 17,9 ha de grandes cultures (non recréées après la remise en état du site), - 2,91 ha de prairies de fauche (sur les 4,51 ha présents initialement), - 1,3 ha d'alignement d'arbres, - 0,03 ha de mares et fourrés de saules, - 0,08 ha de drains et fossés
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zonage de risque de retrait-gonflement des argiles - Zone moyennement exposée Zone concernée par le risque inondation de la Saône
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe en dehors de tout périmètre de protection de captage d'eau potable. Les contrôles des niveaux sonores et de la qualité des eaux au droit de la carrière actuelle présentent des valeurs conformes aux seuils prescrits. Le projet ne présente pas de risque notoire pour la santé des riverains.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La totalité de la production de la carrière est évacuée du site par des barges et des pousseurs qui empruntent la Saône pour rejoindre les installations portuaires de la Société GRANULATS VICAT de JASSANS-RIOTTIER, BELLEVILLE-SUR-SAÔNE et ST-GERMAIN-AU-MONT-D'OR. Les granulats ne seront pas évacués de la carrière par camions.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les activités d'extraction des matériaux sur la carrière sont sources de bruit. Sur la carrière, des contrôles sont réalisés régulièrement en limite de site et au niveau des zones à émergence réglementée. Les niveaux sonores dus à l'activité de la carrière en limite de site et au niveau des ZER sont parfaitement conformes à la réglementation et aux prescriptions de l'Arrêté Préfectoral du 02 Août 2007.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A l'intérieur de la carrière, les principales émissions lumineuses peuvent provenir de l'éclairage sur les dragues flottantes, les pousseurs et le ponton de prétraitement. Les éclairages sont cependant limitées en période hivernale ou lors de mauvaises conditions météorologiques, lorsque la luminosité naturelle n'est pas suffisante.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les rejets dans l'air sont très faibles. La drague flottante aspiratrice et son ponton de prétraitement fonctionnent à l'électricité. Seules les dragues flottantes à grappin et les pousseurs fonctionnent au gasoil. Dans une moindre mesure, lors des campagnes de décapage, les rejets dans l'air proviennent de la pelle et des tombereaux.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas d'installation fixe de traitement des matériaux sur le site, donc pas de lavage des matériaux.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le décapage des terrains engendre la production de stériles de découverte et de terre végétale. Ces matériaux inertes non dangereux sont réutilisés lors de la remise en état du site.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Société GRANULATS VICAT sera attentive lors des opérations de décapage. En cas de découverte fortuite de vestiges archéologiques, la Société GRANULATS VICAT s'engage à prévenir le Service Régional Archéologique de la région Auvergne-Rhône-Alpes.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les terrains actuellement occupés par des zones de grandes cultures seront remplacés après exploitation et remise en état du site par un plan d'eau et des prairies de fauche à vocation écologique.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Il existe un projet de création de la Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.) de l'Île Porte, située à moins de 500 mètres au Nord-Ouest du projet d'extension de la carrière.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Cf. Annexe 11

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet concerne l'extension d'une carrière déjà existante depuis 1987, sur une superficie de moins de 25 ha. Les mesures ERC liées au contexte environnemental du site permettent de conclure que l'incidence du projet sur l'environnement peut être considéré comme étant faible.

Pour rappel, le projet ne modifie pas la durée de l'autorisation en cours (31 Décembre 2030) et n'engendrera aucun trafic routier.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Références cadastrales des parcelles concernées par le projet d'extension
Annexe 8 : Arrêté Préfectoral du 02 Août 2007
Annexe 9 : Arrêté Préfectoral complémentaire du 16 Mai 2017
Annexe 10 : Etudes spécifiques sur le milieu naturel, la faune et la flore - Acer-Campestre
Annexe 11 : Synthèse des principales mesures destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à L'ISLE-D'ABEAU

le, 18/07/2019

Signature

